



La fonction de président demande une préparation de plusieurs mois car il représente la clé de voûte d'une équipe structurée. Il devient pendant un an le porte-parole et l'animateur du club. Chaque nouveau Rotarien s'engage à devenir un jour président de son club afin d'assurer la continuité et la poursuite de la dynamique rotarienne.

Avant la présidence

- Comme président élu, assiste à toutes les réunions du comité de son club l'année précédant sa prise de fonctions. Fait le point sur la situation du club (effectif, assiduité, finances...).
- Forme son équipe : le comité (un vice-président qui est un ancien président, un secrétaire, un trésorier, un protocole) et les présidents des commissions suivant le PLC, Plan Leadership du Club (Administration du club, Relations publiques, Effectifs, Actions, Fondation Rotary).
- Fixe ses objectifs, les dates et un budget.
- Décide des événements.
- Délègue à l'avance les différentes tâches (actions, déplacements, contacts...).
- Connaît le Manuel de procédure du RI, les statuts et le règlement intérieur du club.
- S'informe régulièrement à travers la presse rotarienne.

- Assiste au SFPE (Séminaire de Formation des Présidents Elus) : obligatoire.
- Participe à l'Assemblée du district avec l'ensemble de son futur comité : des ateliers spécifiques à chaque fonction sont organisés par le gouverneur-élu.
- Assiste à la Conférence de district ; il entraîne en particulier les nouveaux Rotariens.

Pendant la présidence

- Préside et anime les réunions statutaires et du comité.
- Suit le travail effectué par les commissions et vérifie que les rapports prescrits sont bien envoyés aux destinataires (gouverneur, R.I., magazine *Le Rotarien*...).
- Prépare la visite du gouverneur et de son adjoint.



Tout président doit obligatoirement avoir assisté au SFPE, Séminaire de Formation des Présidents Elus.

- Organise les réunions de comité (une par mois en général), fixe l'ordre du jour.
- Transmets toute information importante aux membres.
- Veille à une bonne communication des actions de son club auprès des médias et des collectivités locales.
- Entretient une liaison régulière avec son gouverneur et l'adjoint chargé du club et les informe de la vie du club.
- Parraine au nom du club des candidats aux différents programmes du district (RYLA, prix Servir...) du CRJ (Students, échanges d'été...) ou de la Fondation Rotary (Echanges de Groupes d'Etude, boursiers...).
- Valorise et soutient les actions du Rotaract et de l'Interact, surtout si le club est le parrain.
- Soutient l'action de la Fondation Rotary et incite les membres à la financer par l'organisation d'actions spécifiques.
- Promeut les réunions du district (Assemblée, Conférence...) auxquelles il assiste ainsi que la Convention internationale.
- Informe régulièrement le club sur les activités des commissions.
- Entretient des relations avec ses homologues des clubs contact.
- Convoque les membres à l'assemblée générale du club à laquelle seront soumis les rapports moral et financier de l'équipe

précédente. C'est au cours de cette assemblée que sera ratifié le comité N+1 et élu le président N+2.

- Forme et informe son successeur.
- Prépare la cérémonie de transmissions des fonctions.

Après la présidence

- Peut être nommé vice-président du club l'année qui suit son mandat de président ; il remplace son successeur en cas d'absence.
- Conseille ses successeurs à leur demande.
- Est encouragé à soutenir l'action des futurs gouverneurs au sein de leurs équipes de district.
- A la possibilité de devenir gouverneur (il faut avoir sept ans d'ancienneté au Rotary et avoir exercé un mandat complet de président de club).

La particularité d'un président de club est de diriger des Rotariens souvent habitués à commander dans leur profession et toujours bénévoles. Il insuffle un enthousiasme pour l'action, maintient la sacro-sainte amitié qui est l'esprit même du Rotary. A chaque imprévu, il peut contacter le gouverneur ou son adjoint, leur expérience étant appréciable.